



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

# Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership pour élargir l'accès aux programmes et aux services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie

**Le 17 juin 2021 (Ottawa)** – Bien avant le début de la pandémie de COVID-19, l'accès en temps opportun à des programmes et à des services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie accessibles et inclusifs au Canada préoccupait déjà depuis longtemps, les longs délais d'attente étant généralement la règle plutôt que l'exception.

Sachant que notre santé mentale collective se dégrade, le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file national essentiel à jouer, en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, pour s'assurer que les Canadiens reçoivent les soins de santé mentale et de traitement de la toxicomanie dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

En publiant son document de travail intitulé [\*De l'ombre à la lumière – Atteindre la parité d'accès aux soins entre la santé mentale, la toxicomanie et la santé physique\*](#) l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) demande au gouvernement fédéral de présenter et de faire adopter une nouvelle loi, la **Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie**. La Loi :

1. Inscrirait dans la législation fédérale la prestation de programmes, services et soutien en santé mentale et en toxicomanie inclusifs et accessibles, qui ont la même valeur que ceux fournis pour traiter les problèmes de santé physique et les maladies physiques, et l'accès opportun à ces programmes, services et soutien.
2. Veillerait à ce qu'une gamme complète de programmes, de services et de soutien en santé mentale et en toxicomanie financés par l'État et fondés sur des données probantes soient offerts aux Canadiens de façon équitable, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, ce qui va au-delà des milieux hospitaliers et médicaux habituels (conformément à la *Loi canadienne sur la santé*).
3. Reconnaîtrait l'importance fondamentale que revêt l'investissement dans la promotion de la santé, la prévention et la sensibilisation, ainsi que dans les déterminants sociaux de la santé lorsqu'il s'agit de santé mentale et de toxicomanie.
4. Comporterait des responsabilités claires et des indicateurs significatifs de la performance des systèmes de santé.
5. Serait rattachée à une enveloppe de financement fédéral adéquate et durable destinée aux provinces et aux territoires pour appuyer les programmes, les services et le soutien en santé mentale et en toxicomanie.

« Il n'y a pas de santé sans santé mentale », a déclaré Mme Ellen Cohen, coprésidente de l'ACMMSM. « À l'heure où nous commençons à nous relever de la COVID-19, nous craignons que les effets de la pandémie sur la santé mentale et la consommation de substances psychoactives perdurent encore longtemps. Aujourd'hui, plus que jamais,

### MEMBRES DE L'ACMMSM

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale

Association médicale canadienne

Association canadienne pour la santé mentale

Association des psychiatres du Canada

Société canadienne de psychologie

Association canadienne de psychothérapie médicale

National Initiative for Eating Disorders

Réseau national pour la santé mentale

Société canadienne de schizophrénie

Psychosocial Rehabilitation Canada

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

nous devons nous assurer de disposer des ressources publiques et des capacités nécessaires pour fournir des soins en temps voulu aux personnes qui vivent avec un trouble de santé mentale ou de toxicomanie. »

« Depuis trop longtemps, la santé mentale et la toxicomanie sont les enfants pauvres de notre régime d'assurance-maladie », a déclaré le Dr Kim Hollihan, coprésident de l'ACMMSM. « Une **Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie** fournirait un cadre législatif transparent et responsable, capable d'améliorer l'accès rapide aux soins pour les personnes qui en ont besoin, et reconnaîtrait l'importance d'investir dans la promotion de la santé, la prévention, la sensibilisation et les déterminants sociaux de la santé. »

Le moment est venu de faire passer la santé mentale et la toxicomanie de l'ombre à la lumière pour parvenir à la parité et faire en sorte que santé mentale et santé physique soient traitées de manière égale. Notre santé mentale est importante!

Compte tenu de l'importance qu'accordent les Canadiens à l'intégration plus efficace des programmes et des services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie financés par l'État dans nos systèmes de soins de santé, l'ACMMSM lancera dans les prochains mois une campagne sur la **Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie**, qui invitera tous les Canadiens – y compris les députés et les sénateurs – à soutenir fermement le mieux-être et la santé de notre pays.

L'ACMMSM est prête à travailler avec tous les ordres de gouvernement et avec d'autres intervenants pour trouver des solutions novatrices et durables, qui permettront aux Canadiens de rester en bonne santé mentale et physique – notre succès, en tant que pays, en dépend.

Pour plus d'informations sur CAMIMH, veuillez visiter notre site Web à [www.CAMIMH.ca/fr](http://www.CAMIMH.ca/fr)

- 30 -

À propos de l'ACMMSM

*L'ACMMSM est un organisme sans but lucratif, composé de fournisseurs de soins de santé ainsi que d'organisations qui représentent des personnes ayant des expériences vécues de maladie mentale. Fondée en 1998, l'ACMMSM est un organisme géré par des bénévoles ayant pour but d'éduquer le public sur la santé mentale. L'un des objectifs fondamentaux de l'ACMMSM est d'inviter les Canadiens à participer à un dialogue national sur la maladie mentale. En entamant ce dialogue, l'ACMMSM espère pouvoir réduire la stigmatisation associée à la maladie mentale et fournir un aperçu des services et du soutien offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale.*

Personne-ressource : Sophie Normand  
IMPACT Affaires publiques  
(613) 407-4294 [sophie@impactcanada.com](mailto:sophie@impactcanada.com)